

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, , Sabine TAULEIGNE, Laurent PÉMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROt, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Jérémy POURCHAILLE à Fanély RISSOANS, Anna ROMAJOT à Marie-Renée AVON.

OBJET : 18- Délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) à Valence Romans Agglo sur les zones d'intérêt communautaire

Antonin KOSZULINSKI,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2011 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2015 portant délégation du droit de préemption urbain à Valence Romans Sud Rhône Alpes sur les zones économiques d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06 février 2017 renouvelant le droit de préemption sur le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT que la révision du plan local d'urbanisme approuvé le 06 février 2017 modifié le 18 novembre 2019 a fait évoluer le périmètre des zones urbaines à vocation économique d'intérêt communautaire ;

PRÉCISE qu'il en résulte la nécessité de mettre à jour le périmètre voté le 29 juin 2015 car certaines parcelles ont été identifiées en zones urbaines à vocation résidentielle et d'autres parcelles initialement classées en zone économique ont été classées en zone résidentielle ;

PRÉCISE que pour ajuster le périmètre de délégation du droit de préemption urbain de Valence Romans Agglo, il est nécessaire d'abroger la délibération du 29 juin 2015 pour la remplacer par la présente délibération et le nouveau périmètre présenté en annexes (4 cartes) ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ABROGER la délibération du 29 juin 2015 ;

D'APPROUVER la délégation de la compétence relative à l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres joints en annexe des zones économiques d'intérêt communautaire des Auréats, de Grangeneuve, de La Motte ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 026-212602528-20260928-CM2026_6_18-DE



DE PRECISER que la délégation de cette compétence subsiste jusqu'à son abrogation par une délibération du Conseil Municipal.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 29 septembre 2026

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PORT-LES-VALENS' and a central emblem. The signature is a large, stylized 'S' shape.